

Solvants organiques

Les effets potentiels sur votre santé et les précautions à prendre

Parlez-en avec votre médecin du travail ou son équipe

Connaître les solvants organiques

Définition

Les solvants organiques sont des liquides d'origine pétrolière qui sont destinés à dégraisser, nettoyer, décaper, diluer, fabriquer des résines...

De nombreux métiers concernés :

agent de propreté, mécanicien, serrurier, peintre, menuisier, sérigraphe, laborantin, métallurgiste, chimiste.

Quels sont les risques pour votre santé ?

Tous les solvants organiques présentent des risques pour la santé. Ils pénètrent dans l'organisme par voie respiratoire principalement et également par voie cutanée.

> Système nerveux

Maux de tête, pseudovertiges, nausées, somnolence, confusion, perte de connaissance.

À long terme : troubles de mémoire, du caractère, du sommeil, troubles psychosensoriels...

> Irritation cutanée, muqueuse ou respiratoire

> Certains solvants font courir des risques spécifiques

- Hépatiques (diméthylformamide, solvants chlorés...)
- Cardiaques (solvants chlorés)
- Cancérogènes (trichloréthylène, benzène)
- Neurologiques (hexane, méthylbutylcétone)
- Toxiques pour la reproduction (éthers de glycol).



Un suivi médical adapté

En fonction des produits utilisés, le médecin du travail adapte le suivi médical à la situation de chaque salarié.



Les femmes enceintes ou envisageant une grossesse doivent prendre conseil auprès de leur médecin du travail.

Les solvants organiques les plus courants

- > White spirit
- > Essences spéciales A, B, C
- > Solvants naphta
- > Carburant automobile
- > Gasoil
- > Toluène, xylène
- > Acétates



- > Ethanol, méthanol
- > Isopropanol
- > Propylène glycol

- > Acétone, méthyléthylcétone (MEK) méthylbutylcétone (MBK)
- > Diméthylformamide (DMF)
- > Éthers de glycols
- > Solvants chlorés :
 - Trichloréthylène
 - Perchloréthylène
 - Dichlorométhane





Repères de prévention

> À faire

- > Remplacer par un produit moins dangereux
- > Aérer, aspirer, ventiler
- > Avoir des récipients étanches
- > Mettre des gants en nitrile
- > Se laver les mains en fin de poste
- > Si besoin et selon les circonstances :
 - mettre des lunettes
 - porter des appareils respiratoires isolants ou des masques à cartouches A ou Ax.

> À ne pas faire

- > Ne pas fumer
- > Ne pas utiliser de gants en latex
- > Ne jamais siphonner en aspirant à la bouche
- > Ne pas transvaser, à défaut, toujours réétiqueter à l'identique le nouveau récipient
- > Ne jamais utiliser l'essence ou un autre solvant organique pour se laver les mains
- > Ne pas jeter à l'égout.

> Lire les mentions de danger

Il est important de bien lire les mentions de danger indiquées sur les étiquetages des produits.

Exemples :

- H225** - Liquide et vapeurs très inflammables
- H331** - Toxique par inhalation
- H336** - Peut provoquer somnolence ou vertiges

...



Des maladies professionnelles liées aux solvants organiques

Les solvants organiques peuvent entraîner des maladies professionnelles. Une maladie est dite professionnelle si elle est la conséquence directe de l'exposition d'un travailleur à un risque physique, chimique ou biologique, ou résulte des conditions dans lesquelles il exerce son activité professionnelle.

Maladies professionnelles liées aux solvants organiques

Numéros des tableaux des maladies professionnelles - régime général

Intoxication professionnelle par le tétrachloréthane	3
Hémopathies provoquées par le benzène et tous les produits en renfermant	4
Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant	4 bis
Affections provoquées par les dérivés halogénés des hydrocarbures aromatiques	9
Intoxication professionnelle par le tétrachlorure de carbone	11
Affections professionnelles provoquées par les hydrocarbures aliphatiques halogénés	12
Affections provoquées par le chlorure de vinyle monomère	52
Intoxications professionnelles par l'hexane	
Affections professionnelles provoquées par le furfural et l'alcool furfurylique	74
Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel	84

Parlez-en avec votre médecin du travail ou son équipe



évaluation de l'exposition
aux substances chimiques
dans l'entreprise

Département évaltox
37-39 cours Saint-Louis
33300 Bordeaux
Tél. 05 56 79 64 80
evaltox@ahi33.org

Prévention des risques professionnels
agir à vos côtés

AHI 33 - Service de Santé au Travail
50, cours Balguerie Stutzenberg
33070 Bordeaux cedex - Tél. 05 57 87 75 75

ahi33.org